





## Allocation logement temporaire (ALT)

Public accueilli  Toute cor  Durée de séjour  L'occupat  L'occupat  Logemen capacité,  Mode de fonctionnement  Mode de gestion  Il existe p Financement (dont participation du  L'occupat  Logemen capacité,  Admissio Contrat d fonction o Service d  Il existe p	rentions annuelles sont signées entre l'État et les associations, ou entre l'État et les CCAS / CIAS  mposition familiale en situation de séjour régulière  tion est temporaire (six mois renouvelable une fois)  uts ou chambres dans un parc très diversifié: parc privé, parc social, résidences sociales dans la limite de 10% de leur hébergement d'urgence, hôtel Le financement de places en CHRS est exclu.  on uniquement sur les orientations du SIAO.  d'occupation précaire. Si le ménage nécessite un accompagnement, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés en des besoins : Accompagnement social lié au logement (ASSL), Accompagnement vers et dans le logement (AVDL), l'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)  colusieurs catégories de propriétaires de logements financés par l'allocation logement temporaire :
Durée de séjour  L'occupat  Logemen capacité,  Mode de fonctionnement  Mode de gestion  Il existe p  Financement (dont participation du	tion est temporaire (six mois renouvelable une fois)  Its ou chambres dans un parc très diversifié: parc privé, parc social, résidences sociales dans la limite de 10% de leur hébergement d'urgence, hôtel Le financement de places en CHRS est exclu.  In uniquement sur les orientations du SIAO.  I'occupation précaire. Si le ménage nécessite un accompagnement, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés en des besoins : Accompagnement social lié au logement (ASSL), Accompagnement vers et dans le logement (AVDL), l'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
Forme d'habitat  Logemen capacité,  Mode de fonctionnement  Contrat de fonction e Service d  Mode de gestion  Il existe production e service d	tts ou chambres dans un parc très diversifié: parc privé, parc social, résidences sociales dans la limite de 10% de leur hébergement d'urgence, hôtel Le financement de places en CHRS est exclu.  on uniquement sur les orientations du SIAO.  d'occupation précaire. Si le ménage nécessite un accompagnement, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés en des besoins : Accompagnement social lié au logement (ASSL), Accompagnement vers et dans le logement (AVDL), l'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
Mode de fonctionnement  Mode de gestion  Il existe p  Financement (dont participation du	hébergement d'urgence, hôtel Le financement de places en CHRS est exclu.  on uniquement sur les orientations du SIAO.  l'occupation précaire. Si le ménage nécessite un accompagnement, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés en des
fonctionnement  Contract of fonction of Service d  Mode de gestion  Il existe p  Financement (dont participation du  Contract of fonction of Service d  Il existe p	l'occupation précaire. Si le ménage nécessite un accompagnement, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés en des besoins : Accompagnement social lié au logement (ASSL), Accompagnement vers et dans le logement (AVDL), l'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
Financement (dont participation du Le finance	olusieurs catégories de propriétaires de logements financés par l'allocation logement temporaire :
(dont participation du Le financ	les associations à but non lucratif dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées; les associations agréées en application de l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles; les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale; les sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital; les groupements d'intérêt public ayant pour objet de contribuer au relogement des familles et des personnes visées à l'article 4 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement; l'établissement public visé à l'article L. 3414-1 du code de la défense pour l'hébergement des jeunes visés à ce même article, pendant la durée de leur formation
chauffage	nent par le programme 177 qui n'intègre pas de financement de l'accompagnement social. cement attribué à l'association correspond uniquement à un forfait logement venant déduire le loyer variable selon la logements et leur zone géographique d'implantation.  ge s'acquitte d'une participation financière variable pouvant aller jusqu'à couvrir le loyer résiduel et les charges (eau, e et entretien des parties communes).  onds de loyer et charges par typologie de logement sont fixés par arrêté.
législatives et réglementaires Décret n° Arrêté du Circulaire titre temp Circulaire officiel du	L 851- 1 à L851-4 et R 851-1 à 851-7 du code de la sécurité sociale. 2017-1472 du 13 octobre 2017 relatif à l'aide au logement temporaire a 24 décembre 2008 relatif à l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées e UHC/IUH 1/23 no 2003-72 du 5 décembre 2003, relative à la programmation de l'aide aux organismes logeant à poraire des personnes défavorisées (ALT) prévue à l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale. Le DSS/PFL, n° 94-90 du 12 décembre 1994 relative aux associations prioritairement ciblées au titre de l'ALT (bulletin u ministre chargé du logement) e DSS-PFL n° 93-31 du 19 mars 1993 relative à la durée de l'hébergement en ALT (bulletin officiel du ministre chargé
Nombre de places 30 790 pl	